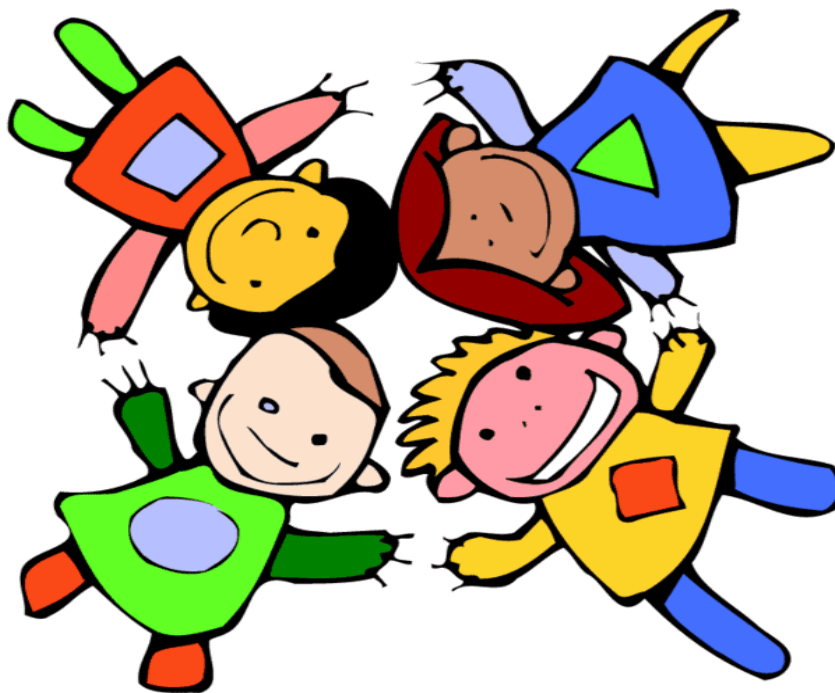


# Projet Pédagogique

ACCEUIL DE LOISIRS  
2014 /2015  
ASELQO MADELEINE



## PARTIE 1 « PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'EQUIPE »

<p><b>Nature des activités proposées</b></p>	<p>Activités arts plastiques</p> <p>Activités culturelles et d'expressions.</p> <p>Activités scientifiques.</p> <p>Activités sportives.</p> <p>Pour les mercredis une nouvelle offre a été mise en place : « les packs »</p>	<p>Danse, chant, théâtre</p> <p>Sorties culturelles</p> <p>Jardin pédagogique</p> <p>Jeux collectifs</p> <p>Les packs contiennent un ensemble d'activités thématiques prêtes à l'emploi, proposées sur les périodes entre deux vacances scolaire</p>
<p><b>La répartition des temps d'activités et de repos</b></p>	<p>Organisation d'une journée :</p> <p style="text-align: center;"><b>Matin</b></p> <p style="text-align: center;"><i>fermeture les mercredis matin pendant la période scolaire.</i></p> <p>8h30/9h30 : accueil des enfants</p> <p>9h30/12h00 : temps d'activités</p> <p style="text-align: center;"><b>midi</b></p> <p>12h00/12h30 : Départ échelonné des enfants.</p> <p>13h30/14h00 : accueil des enfants</p> <p style="text-align: center;"><b>Après-midi</b></p> <p>14h00/16h30 : activités selon les projets</p> <p>16h30/17h00 : goûter des groupes</p> <p>17h00/17h30 : départ échelonné des enfants</p>	<p>Accueil échelonné des enfants, échanges avec les familles.</p> <p>Pôles d'activités libres, spontanées mais encadrés.</p> <p>Les activités seront réfléchies et ajustées au rythme et aux besoins de l'enfant</p> <p>Accueil échelonné</p> <p>Pour les petits un temps calme, sieste pour les 3/4 ans d'environ 45 minutes, ensuite activités sur la thématique.</p> <p>Le rangement fait partie de l'activité et se fait avec les enfants.</p> <p>Ce temps est un moment convivial et calme, propice à l'échange avec les enfants.</p> <p>Echanges avec les familles sur la journée</p>

<p><b>Fonctionnement de l'équipe (cf. Annexe rôles et missions)</b></p>	<p>Un responsable ALSH.</p> <p>Des animateurs BAFA.</p> <p>L'animatrice accueil est en renfort sur un groupe si besoin est.</p> <p>L'équipe sera composée de deux animateurs permanents et d'un directeur de septembre à juin 2015</p> <p>Une demi-journée de repos par semaine. Une journée pique nique par semaine.</p>	<p>Il est garant du cadre pédagogique.</p> <p>À l'écoute des enfants</p> <p>L'animatrice accueil fait partie de l'équipe d'animation, elle a une connaissance des familles, elle fait le lien entre l'ALSH les familles.</p> <p>L'équipe assure la sécurité physique, affective et morale des enfants.</p> <p>Chaque membre de l'équipe doit être en capacité de venir en aide sur un autre groupe que le sien.</p>
---	---	---

<p><b>Mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé</b></p>	<p>En ce qui concerne l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé, notre volonté sera de favoriser, le plus possible leurs intégrations. Cependant, nous ne sommes pas un établissement spécialisé, nos compétences et nos moyens dans ce domaine sont limités ; de ce fait, nous étudierons au cas par cas les demandes d'inscription</p>	<p>La décision est prise par le directeur.</p>
<p><b>Les locaux</b></p>	<p>Une salle polyvalente dédiée aux 6-11 ans</p> <p>Une salle spécifique aux activités des enfants de 3/6 ans.</p> <p>Une salle de sieste et d'activités calmes adaptées aux 3 /6 ans située dans l'entresol</p> <p>À l'extérieur : un petit terrain public est utilisé pour les jeux de ballon ainsi que la salle madeleine.</p> <p>Une parcelle dans le jardin partagé d'Emmanuel sera entretenue par un groupe de jardiniers en herbe avec l'aide de bénévoles.</p>	

## **PARTIE 2 « PRESENTATION DU CADRE PEDAGOGIQUE »**

<b>Objectifs Généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>
<b>A. Veiller aux besoins physiologiques des enfants</b>	<b>proposer une programmation qui tient compte du rythme de vie hebdomadaire de l'enfant.</b>	<p>Les enfants auront le choix de faire l'activité proposée ou non, des espaces détente seront à disposition en parallèle</p> <p>L'offre de loisirs sera organisée en tenant compte du nouveau rythme scolaire et des besoins chronobiologiques qui en découlent, nous privilégierons les activités calmes aux activités dynamiques.</p>
<b>B .Développer l'autonomie et la prise de responsabilité</b>	<b>Que les enfants puissent être décideurs et acteurs de leur temps de vie au centre</b>	<p>Des réunions d'enfants auront lieu pour faciliter l'expression des enfants</p> <p>Des animations simples pourront être improvisées le jour J avec une certaine autonomie pour les grands (jeux de société, cartes, etc.)</p> <p>L'agencement des espaces de vie facilitera une utilisation autonome des matériels Les enfants participeront de manière active à la programmation des vacances scolaire</p>



## Plan d'actions projet pédagogique ALSH 2014-15

<b>Rappel concis de la problématique:</b>	<b>les enfants prennent peu d'initiatives</b>	
<b>Axe prioritaire de progrès:</b>	que les enfants puissent développer leurs esprits d'initiative et être acteur de leur temps libre	
	Début	Septembre 2014
	Fin	Juin 2015
<b>Indicateur(s) d'efficacité:</b>	<b>Indicateur(s) de suivi:</b>	<b>Point(s) de contrôle/vigilance:</b>
Force de proposition des enfants. Implication des enfants lors des réunions Capacité des enfants à être en autonomie		Veillez à ce que l'avis de l'animateur ne prédomine pas sur celui des enfants  Veillez à ce que tous les enfants puissent prendre la parole
<b>Ressources à mobiliser:</b>		<b>Obstacles/risques anticipés:</b>
Un espace aménagé pour le dialogue et la conversation avec les enfants : tableau blanc, espace calme pour une bonne écoute		Bien prendre en compte la parole des enfants et la consigner sur papier
<b>Quoi ? (actions à engager)</b>	<b>Qui ? (responsables)</b>	<b>Quand ? (période)</b>
Les mercredis des « packs animation » seront proposés sans obligation d'y participer	Equipe ALSH	Septembre /Juin
L'utilisation de la bibliothèque pourra se faire avec une certaine autonomie pour les plus grands	, Corine/Abdennabi /	
Avant chaque période de vacances scolaires des réunions de planification et de proposition d'animation seront mises en place	Equipe ALSH	
Des réunions d'enfants de 15 minutes seront organisées avant chaque temps d'animation à 9h30 et 14h	Abdennabi	

# Annexes

## Rôles et missions des membres de l'équipe

Le responsable ALSH, est garant de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du règlement, de la gestion administrative et comptable de l'établissement.

### **LE ROLE DU RESPONSABLE :**

- Il met en œuvre les intentions pédagogiques
- Il est l'interlocuteur principal
- Il gère les moyens humains, matériels et financiers
- Il est responsable de la sécurité physique et morale du personnel et des enfants qui occupent le centre.
- Il a un rôle formateur auprès de l'équipe pédagogique et technique
- Il a en charge la gestion d'une équipe d'animateurs
- Il participe à la vie des différents groupes
- Il doit prendre conscience qu'il est un modèle pour l'équipe et les enfants
- Il anime les réunions
- Il procède aux évaluations utiles.

### **LE ROLE DES ANIMATEURS :**

– L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique.

Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs ;



– L'animateur devra éveiller la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités.

Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs ;

– Ils assurent la sécurité physique et morale des enfants qu'ils ont en charge ;

– Ils participent et s'impliquent dans la vie du groupe en impulsant une dynamique quotidienne ;

– L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions ;

– Ils gèrent leur rythme de vie afin qu'il soit compatible avec leurs missions ;

La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenues.

Après de l'enfant, les **fonctions** de l'animateur sont de :

- **faire jouer** : l'animateur informe le groupe d'enfants des différents choix possibles d'activités préparées.
- **donner à jouer** : l'activité initiée par le groupe d'enfant présente des lacunes (mauvais fonctionnement du jeu, etc.). L'animateur accompagne le groupe en leur donnant les moyens d'évoluer. Il reste ou non ensuite.
- **laisser jouer** : un groupe d'enfants commence un jeu sans danger particulier. L'animateur laisse faire tout en ayant une surveillance discrète.
- **jouer avec** : L'activité initiée présente des dangers ou le matériel n'est pas adapté à l'enfant.

L'animateur est garant du bon fonctionnement du séjour en accord avec le projet pédagogique.

***Ce projet pédagogique n'est pas exhaustif, des réajustements peuvent modifier ou compléter les différentes actions évoquées. En effet, la vie d'un ALSH n'est pas figée, des besoins nouveaux peuvent apparaître et l'ALSH devra être réactif***



## **Accueils de Loisirs de proximité 3-11 ans**

### **Règlement intérieur**

#### **Fonctionnement**

Les ALSH sont ouverts les mercredis, et les vacances scolaires du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, pour les enfants de 3 à 11 ans.

Un goûter est fourni l'après-midi.

L'accueil se fait de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h. En cas d'activité exceptionnelle, sortie ou journée pique-nique, le respect de l'horaire de rendez-vous est exigé.

#### **Responsabilité générale**

L'Accueil de Loisirs est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à l'animateur. Cette responsabilité se termine dès que le parent vient chercher l'enfant auprès de l'animateur.

Un enfant ne peut quitter les lieux qu'en compagnie de son responsable légal ou d'une personne dûment mandatée par autorisation écrite des parents. Une pièce d'identité sera exigée.

L'autorisation à se rendre seul au domicile doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

Tout parent ou responsable légal reprenant exceptionnellement son enfant avant l'heure de sortie doit signer une décharge de responsabilité.

En dehors des horaires d'accueil, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

#### **Conditions d'accueil et d'inscription**

Etre adhérent à l'ASELQO.

Etre âgé de 3 à 11 ans. Un certificat de scolarité devra être présenté pour l'inscription des enfants de moins de 4 ans.

Remplir un dossier d'inscription.

Le dossier est pris en compte dès lors qu'il est complet :

- Fiches d'inscription et sanitaire
- Certificat de scolarité pour les moins de 4 ans
- Pièces à joindre : attestation d'assurance « responsabilité civile », notification CAF ou MSA, n° sécurité sociale, carnet de santé (les vaccins doivent être à jour)

#### **Modalités d'inscription et de paiement**

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil Municipal et communiqués à l'ASELQO au mois de décembre.

Le prix à la journée et à la demi-journée est calculé selon le quotient familial des familles.

Le paiement est exigé lors de l'inscription soit par chèque bancaire, chèque vacances ou en espèces. Les bons CAF ou MSA viennent en déduction des sommes dues.

Le remboursement des absences ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.